

(1) rayer la mention inutile.

DECLARATION DE MOUVEMENT DU PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION (CVI)

RECOLTE 2021 – CAMPAGNE 2021-2022

A adresser à l'O.D.G. avec votre déclaration de récolte avant le 31 décembre 2021 ou avec votre 1ère déclaration de revendication

	Fax :		
ırriel :			
mmatricul	lation CVI :	N°SIRET (obligatoire) :	
(1) <u>Att</u>	este :		
	Que la superficie des surfaces élig dernière	gibles en IGP est identique	à celle de l'anné
	(Mêmes surfaces dans mon CVI, mêi	mes parcelles récoltées en l	GP en 2020).
	Pas de plantation nouvelle en produc	tion ou surgreffage en produ	ction
	Doo d'arrachaga		
	Pas d'arrachage		
(1) <u>Att</u>	Pas d'arrachage Pas d'achat ou vente de parcelles este : Que des changements sont ir superficie des surfaces éligibles l'année dernière		•
, ,	Pas d'achat ou vente de parcelles este : Que des changements sont ir superficie des surfaces éligibles	en IGP pour la <u>Récolte 2</u>	021 par rapport
, ,	Pas d'achat ou vente de parcelles este : Que des changements sont ir superficie des surfaces éligibles l'année dernière	en IGP pour la <u>Récolte 2</u>	021 par rapport
, ,	Pas d'achat ou vente de parcelles este : Que des changements sont ir superficie des surfaces éligibles l'année dernière Dans ce cas, joindre un fichier CVI à jour Type de Mouvements	en IGP pour la <u>Récolte 2</u> pour prise en compte des nou	021 par rapport
Arrach	Pas d'achat ou vente de parcelles este : Que des changements sont ir superficie des surfaces éligibles l'année dernière Dans ce cas, joindre un fichier CVI à jour Type de Mouvements	en IGP pour la <u>Récolte 2</u> pour prise en compte des nou	021 par rapport
Arrach	Pas d'achat ou vente de parcelles este : Que des changements sont ir superficie des surfaces éligibles l'année dernière Dans ce cas, joindre un fichier CVI à jour Type de Mouvements hage ation 3ième feuille* - surgreffage	en IGP pour la <u>Récolte 2</u> pour prise en compte des nou	021 par rapport

Syndicat des Vins IGP d'Ardèche - ODG IGP ARDECHE, COMTES RHODANIENS